



Info-pêche No 96

Bulletin d'information de la FSPG - paraît trois fois par an - gratuit - 06/2023

Page 1	Édito - La truite arc-en-ciel suscite encore et toujours le débat
Pages 2 à 6	Arc-en-ciel en Suisse - Article du magazine « Petri-Heil » ... en français
Page 7	Journée Suisse des Poissons - Tous à la Maison de la Pêche le 26 août 2023
Page 8	Silures - Apprêtez et dégustez ces indésirables
Page 9	Les enfants du radier - A lire absolument ! / Léman - Belles pêches de printemps
Page 10	P'tites Nymphos - Brèves sur la pêche locale, régionale et nationale
Page 11	Nouvelles de la FSP - Infos et dossiers d'actualité de notre fédération faîtière
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

EDITO : L'arc-en-ciel en questions ... et un peu d'histoire

Nous publions en pages 2 à 6 l'article paru en mars 2023 dans le magazine de pêche alémanique Petri-Heil, avec l'aimable autorisation de son rédacteur en chef, Nils Anderson. Ce texte fait suite à une enquête réalisée auprès des lecteurs de Petri-Heil sur le repeuplement avec des truites arc-en-ciel.

L'article reprend des commentaires de participants à l'enquête, y présente les résultats du sondage et prend l'avis de l'administrateur de la FSP, David Bittner, ainsi que d'Ingo Kramer, administrateur de la fédération de pêche du Land allemand du Bade-Wurtemberg, au sujet de la gestion de ce salmonidé considéré en Suisse comme « non-indigène » et donc interdit d'immersion dans les eaux courantes selon la Loi Fédérale de 1991.

Avant 1991, la truite arc-en-ciel était couramment utilisée pour le repeuplement du Rhône et de l'Arve genevoises et de nombreuses rivières du bassin lémanique. Durant cette époque, la reproduction naturelle est restée exceptionnelle et n'a jamais permis l'établissement durable de l'espèce. De plus, deux études réalisées par des bureaux distincts n'ont identifié aucun impact négatif sur la faune ou la flore indigènes.

Fondée sur ces constats, une demande d'autorisation pour l'immersion de truites arc-en-ciel a été envoyée à l'OFEV par l'inspecteur cantonal genevois en octobre 2009. En décembre, l'OFEV a répondu négativement à cette requête. La bataille juridique s'est poursuivie jusqu'au Tribunal administratif fédéral (TAF) par un recours genevois contre la décision de l'OFEV.

Dans son arrêt d'octobre 2011, le TAF a rejeté le recours du canton de Genève en argumentant que l'immersion de truites arc-en-ciel comportait **encore un risque trop important** d'impact indésirable pour les populations de poissons indigènes.

Aujourd'hui, la situation a beaucoup changé. Est-il permis d'espérer une position différente de l'OFEV ?

Maxime Prevedello - secrétaire FSPG

LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillings,
74250 Fillings

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Truite arc en ciel : retour en force !

Source : Petri-Heil, le magazine de pêche en Suisse - Textes : Ruben Rod - Images : Robin Streuli - Chris Wittmann

(MP) Nils Anderson, rédacteur en chef du magazine suisse-alsacien « Petri-Heil », unique mensuel dédié à la pêche en Suisse, ainsi que Hansjörg Dietiker, éditeur du magazine, nous ont donné l'autorisation de publier la traduction d'un article sur la truite arc-en-ciel faisant suite à un sondage effectué auprès des lectrices et lecteurs du magazine. Vous le découvrez ci-dessous avec nos sincères et réitérés remerciements au magazine Petri-Heil.

Nette progression de l'acceptation de la truite arc-en-ciel

La truite arc-en-ciel est majoritairement approuvée par les pêcheurs et les pêcheuses. Mais les avis et les réflexions divergent à ce sujet. Petri-Heil a également demandé à David Bittner quelle était la position actuelle de la FSP et s'est renseigné dans le Bade-Wurtemberg sur la manière dont la question de la truite arc-en-ciel y est traitée.

La question de la truite arc-en-ciel continue de nous préoccuper, nous pêcheuses et pêcheurs. Cela se reflète dans la forte participation au vote du sondage de Petri-Heil et dans les nombreux commentaires. En principe, la truite arc-en-ciel bénéficie d'un soutien clair avec une nette majorité de 69 %. Avec 85 %, le soutien est encore plus important lorsqu'il s'agit de protéger les truites arc-en-ciel sauvages qui se reproduisent de manière autonome, comme dans le Rhin alpin. Seuls 15 % s'y opposent également et rejettent par principe la truite arc-en-ciel en tant qu'espèce non indigène. Lorsqu'il s'agit du repeuplement, les voix critiques se multiplient. Quarante pour cent des votants rejettent l'introduction de truites arc-en-ciel dans "tout cours d'eau qui s'y prête en principe" et près d'un tiers donne la priorité à la conservation et à la promotion des salmonidés indigènes plutôt qu'à leur remplacement par d'autres poissons. Néanmoins, plus de deux tiers des votants rêvent d'une « naturalisation » de la truite arc-en-ciel au profit du maintien d'une pêche attractive. Les positions et les différentes considérations des partisans de la truite arc-en-ciel ressortent également de les commentaires. Ceux-ci parlent d'eux-mêmes et nous en citons une sélection ci-dessous.

Maintien de la pêche dans des cours d'eau dégradés



Les truites arc-en-ciel qui se maintiennent naturellement sont rares. Presque toutes les truites arc-en-ciel capturées en Europe sont des poissons d'élevage.

Claudio Andreoli résume cet aspect : "Le grand coupable [dans le Rhin alpin] est l'énorme débit d'éclusée qui est effectué plusieurs fois par jour. Il s'est également avéré que la truite arc-en-ciel peut encore se maintenir dans une certaine mesure dans ces conditions. C'est pourquoi je suis d'avis que ces cours d'eau devraient également être repeuplés de truites arc-en-ciel afin de rendre notre pêche un peu plus attractive dans ces rivières également ».

Coexistence et comparaison avec la gestion forestière

"En Autriche, les truites de rivière et les truites arc-en-ciel cohabitent sans problème dans de nombreux cours d'eau. Pourquoi cela ne serait-il pas possible chez nous ?", résume **Werner Scheiter**, une expérience que de nombreux autres pêcheurs ont faite à l'étranger.

Chrigo Zingg rapporte la même chose d'Amérique du Nord et suppose : "Je me demande si quelques scientifiques haut-placés ne veulent pas simplement imposer leur dogme".

Markus Brunner fait une référence à la gestion flexible des forêts : "Il est intéressant de constater que l'Office fédéral des forêts plante des essences étrangères dans nos forêts ! Nous devons réagir au réchauffement climatique ! Pourquoi ne pas aussi introduire des truites arc-en-ciel" ?

Des affirmations douteuses

Jürg Scherrer a assisté au rejet soudain et drastique de la truite arc-en-ciel par les biologistes de la pêche et les autorités suisses : « parce que la truite arc-en-ciel détruit les frayères de la truite de rivière ». Et il était donc tout à fait certain que la truite arc-en-ciel était responsable du déclin de la truite de rivière dans tous les cours d'eau de Suisse. En réalité, après l'interdiction de la truite arc-en-ciel, la population de truites de rivière a continué à diminuer de manière drastique. Je suis personnellement convaincu que la truite de rivière n'aura bientôt plus aucune chance en Suisse, ou tout au plus dans quelques cours d'eau laissés à l'état naturel".

Attention au repeuplement avec des poissons de mesure

Rolf Acklin s'exprime de manière critique sur la truite arc-en-ciel et souligne que de nombreux pêcheurs ne font pas la différence entre la promotion de populations qui se maintiennent d'elles-mêmes et l'introduction de poissons de grande taille : "Je suis résolument contre le repeuplement avec des truites EAC. C'est une illusion de penser que cela peut résoudre le problème des truites. Pourquoi ? (...). On passe sous silence le fait que la majeure partie des captures de truites arc-en-ciel en Suisse (et dans d'autres pays également)



repose sur des repeuplements avec des poissons de mesure. Et ce n'est pas une pêche souhaitable ».

Commentaire : *le fait que cette discussion soit déclarée taboue par les autorités et les milieux scientifiques ne mène à rien et occulte les circonstances actuelles. Et le fait que l'on ne tienne pas compte des réflexions et des propositions de la communauté des pêcheurs témoigne d'une certaine arrogance. Le point de vue différencié des pêcheurs d'aujourd'hui et leur engagement pour la protection des eaux ne méritent pas d'être ignorés.*

Questions à David Bittner (administrateur de la FSP)

En 2013, la FSP a soutenu la motion Reimann et Candinas en publiant une fiche d'information sur la truite arc-en-ciel. Elle y écrit : "La FSP ne demande ni une modification de la loi, ni un repeuplement généralisé en truites arc-en-ciel, mais une pratique d'autorisation flexible de la part de la Confédération. De jeunes truites arc-en-ciel issues de souches sauvages inféodées au site de déversement doivent être temporairement introduites de manière ciblée là où il n'y a plus de truites de rivière et où les truites de rivière ne peuvent actuellement pas se reproduire et n'ont aucune chance de survie en raison de la mauvaise qualité de l'eau ou du manque d'habitat".



"Petri-Heil" : cette position est-elle toujours d'actualité ?

David Bittner : Oui ! Au cours des dix dernières années, la situation de la truite indigène ne s'est pas améliorée. Les populations continuent de diminuer ! Malgré les mesures positives qui sont prises, les influences négatives dominent toujours. En ce qui concerne la truite arc-en-ciel, la Fédération Suisse de Pêche plaide pour une libéralisation douce de l'interdiction actuelle des repeuplements dans les cours d'eau. Pour la FSP, il faudrait au moins envisager d'autoriser modérément des tronçons exceptionnels

lorsqu'aucune survie n'est possible pour la truite de rivière. Le cas de la Thur (Saint-Gall) montre que dans des cours d'eau fortement perturbés ou en présence de maladies de la truite de rivière (étrange mortalité de la truite de rivière dans la Thur), un repeuplement durable en truites arc-en-ciel pourrait permettre de continuer à y pêcher. La FSP a donc soutenu une demande de la société de pêche locale pour un repeuplement en truites arc-en-ciel sous certaines conditions (par exemple, les truites de rivière encore présentes ne doivent pas être mises en danger). Il convient toutefois de ne pas perdre de vue les bases légales en vigueur.

"Petri-Heil" : la FSP est-elle favorable à la conservation de populations de truites arc-en-ciel sauvages comme celles du Rhin alpin et du lac de Constance ?

Bien sûr que oui ! La FSP salue les initiatives des associations de pêche locales qui s'engagent pour la protection et l'exploitation durable des populations de truites arc-en-ciel existantes et auto-reproductrices qui ne sont pas réglementées et protégées par la loi. La FSP plaide donc pour l'introduction de dispositions de protection pour ces populations de truites arc-en-ciel, afin de pouvoir les exploiter durablement et les protéger à long terme - il en va de même pour d'autres espèces de poissons attractives pour la pêche, comme le sandre par exemple. En conclusion, la FSP constate que la question se pose pour les pêcheurs actifs et leurs associations de savoir combien de temps encore une certaine exploitation piscicole pourra être garantie dans le contexte actuel de problèmes croissants en matière d'écologie des eaux. Une certaine libéralisation en ce qui concerne la truite arc-en-ciel serait souhaitable pour maintenir les sociétés en vie. Mais nous considérons que la revalorisation de nos habitats aquatiques dégradés et détruits est encore plus importante. Avec le programme "Les pêcheurs aménagent l'habitat" de la FSP (www.fischerschaffenlebensraum.ch/fr/), de plus en plus de fédérations et de sociétés engagées montrent qu'il est tout à fait possible d'obtenir des améliorations rapides de la population piscicole, notamment de la truite indigène. Les autorités de la pêche devraient enfin accorder une meilleure valeur à ces aménagements et à ces revalorisations réussies, et les récompenser par exemple en réduisant les loyers des affermages et les prix toujours plus élevés des cartes et permis de pêche, alors que le nombre de captures est toujours en baisse.



"Petri-Heil" : Quelle est la position du Bade-Wurtemberg sur la truite arc-en-ciel ?

Ingo Kramer : La truite arc-en-ciel est controversée au sein de nos sociétés de pêche. Elle est utilisée pour augmenter l'attractivité de la pêche pour les pêcheurs. Mais il s'agit plutôt de questions à court terme. D'autres sociétés de pêche considèrent la truite arc-en-ciel comme non indigène et ne la repeuplent en principe pas. Les repeuplements en truites arc-en-ciel ne sont généralement effectués que dans des eaux fermées et non dans des cours d'eau.

Quelle est l'expérience de la truite arc-en-ciel en Allemagne ?

En Allemagne, chacun des 16 Länder a son propre droit de pêche. La truite arc-en-ciel a donc un statut juridique différent dans chaque Land. Dans le Bade-Wurtemberg, elle est considérée comme une espèce de poisson indigène et a même une période de fermeture prescrite dans la législation sur la pêche. Mais celle-ci vise principalement à protéger la truite de rivière contre les prises accidentelles. Il est intéressant de noter que la truite arc-en-ciel a déjà formé des populations auto-reproductrices dans certains cours d'eau. Les truites de rivière et les truites arc-en-ciel y coexistent. L'expérience a montré que - sans mesures de repeuplement - la population de truites arc-en-ciel est toujours beaucoup plus petite que celle des truites de rivière. Dans les cours d'eau proches de l'état naturel, présentant une grande diversité structurelle et une faible charge thermique, les deux espèces de truites peuvent donc se reproduire avec succès et un repeuplement artificiel, avec ses nombreux inconvénients, est superflu.

"Petri-Heil" : truite arc-en-ciel peut-elle être une alternative aux salmonidés indigènes ?

La promotion artificielle de la truite arc-en-ciel par des mesures de repeuplement dans les cours d'eau est considérée de manière critique dans le Bade-Wurtemberg. Afin de préserver et de promouvoir les populations de salmonidés, le repeuplement en truites arc-en-ciel n'est ni judicieux ni efficace. Les bonnes me-

sures à prendre dans ces cas-là sont une renaturation dans les règles de l'art et l'augmentation de la résilience écologique par des revalorisations structurelles et la promotion de l'ombrage. Si l'on veut tenir compte de la sensibilité des salmonidés à la température, il vaudrait même la peine d'envisager l'introduction de huchons, car ceux-ci peuvent supporter des températures de l'eau nettement plus élevées.

Résultats de l'enquête auprès des lecteurs/lectrices de Petri-Heil

• **Es-tu en faveur de la truite arc-en-ciel ? (Total des votes : 567)**

69% : oui en principe 8% : En principe non 24% : Cela dépend du cours d'eau concerné

• **Repeuplement avec des truites arc-en-ciel ? (Total des votes : 545)**

60% : Les truites arc-en-ciel devraient en principe pouvoir être introduites dans n'importe quel cours d'eau approprié. A l'étranger, il existe de nombreux cours d'eau où cohabitent truites arc-en-ciel, ombres et truites de rivière.

26% : Les truites arc-en-ciel ne devraient pouvoir être introduites dans des eaux ouvertes que s'il est prouvé que les salmonidés indigènes n'y ont plus d'avenir et ont disparu.

14% : Les truites arc-en-ciel ne devraient en principe pas être introduites activement dans des systèmes d'eau libre. Une propagation naturelle des truites arc-en-ciel déjà présentes n'est pas exclue et est préférable à une propagation artificielle.

• **Statut de protection de la truite arc-en-ciel ? (Total des votes : 537)**

85% : Les populations de truites arc-en-ciel qui se maintiennent de manière autonome devraient être systématiquement protégées et soutenues.

15% : La truite arc-en-ciel est une espèce étrangère introduite par l'homme et ne devrait pas être soutenue.

• **Importance pour la pêche ? (Total des votes : 532)**

72% : Je rêve de la naturalisation de la truite arc-en-ciel. Pour moi, c'est l'une des espèces de poissons les plus attrayantes et un investissement nécessaire dans l'avenir incertain de la pêche suisse. Les cours d'eau sans truites sont un cauchemar.

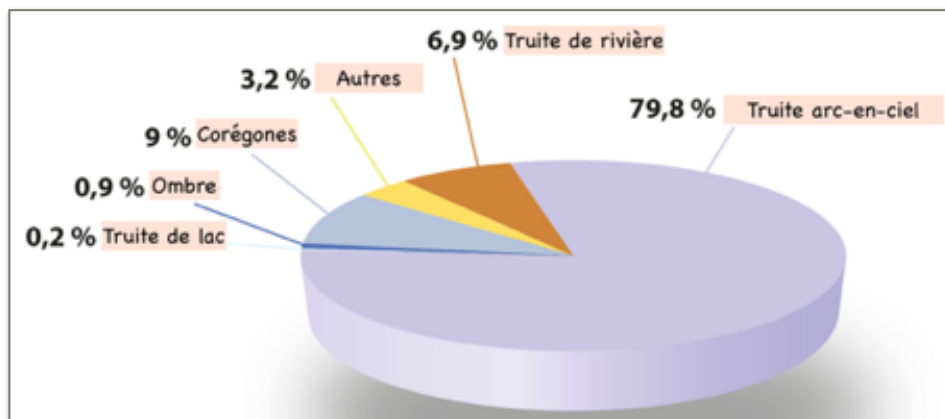
28% : Nous avons déjà perdu suffisamment dans la biodiversité indigène. La préservation des salmonidés indigènes qui subsistent encore est pour moi clairement prioritaire. Ils ne doivent pas être remplacés par des espèces provenant de l'étranger.

Préserver et promouvoir la truite arc-en-ciel ?

Voulons-nous soutenir la truite arc-en-ciel dans les cours d'eau où les salmonidés indigènes disparaissent ou ont déjà disparu ? Cette question n'est pas nouvelle et continuera à nous préoccuper. La situation dans le Rhin alpin est aujourd'hui exemplaire, mais la truite arc-en-ciel fait également l'objet de réflexions à haute voix dans d'autres cercles.

La pêche dans le Rhin alpin est aujourd'hui maintenue en vie par la population de truites arc-en-ciel qui s'y est établie par ses propres moyens. La société des pêcheurs de Coire prouve que l'équation "sans pêcheurs, pas de poissons", énoncée par Nils Anderson dans l'éditorial du dernier numéro de "Petri-Heil", est valable. Celle-ci s'est engagée à faire valoir une zone protégée à Untervaz à partir de 2011. L'eau thermale tempérée, l'eau claire des ruisseaux et l'eau fraîche de la nappe phréatique s'y réunissent dans un cours latéral du Rhin partiellement autonome et créent des conditions avantageuses. Un mur de protection naturel retient les crues et le régime d'éclusées agressif. C'est un heureux hasard que cette combinaison optimale se soit produite ; cette zone de frai d'importance existentielle est unique dans la vallée du Rhin grisonne. D'autres espèces de poissons en profitent également, comme le blageon, le gobie à moustaches ou les truites de rivière et de lac. La société de pêche de Coire continue d'observer attentivement la situation à cet endroit et la documente chaque année sur son site Internet. En 2019/2020, il est fait état d'une activité de reproduction intense et de grandes quantités de pré-estivaux de truites arc-en-ciel. Le pronostic suivant, consigné dans cette entrée, semble se réaliser cette année : "La saison de pêche 2022/2023 sera très probablement très riche en poissons dans le Rhin alpin ! Malheureusement, les conditions se sont nettement dégradées en 2021 et 2022", écrit la société de Coire. Les crues ont

modifié le cours du Rhin et des eaux souterraines (forte érosion du lit et abaissement) avec des conséquences négatives sur la quantité et la qualité de l'eau de ce précieux cours latéral. De plus, les activités de construction du castor ont coupé le Cosenzbach en tant que zone de frai alternative. L'année dernière, la zone protégée a apparemment perdu en grande partie sa fonction de zone de frai, constate-t-on. Il faut se battre ici pour préserver les truites arc-en-ciel sauvages. Cela vaut également pour les poissons qui subsistent dans les canaux intérieurs de la vallée du Rhin saint-galloise. Cette espèce réputée "robuste et adaptable" est loin de se suffire à elle-même et pose des exigences à son habitat qui ne sont souvent plus satisfaites aujourd'hui. Pour des raisons déjà largement discutées, cela est d'autant plus vrai pour les besoins des truites de rivière et des ombres indigènes qui, malgré de gros efforts, ne survivent tout simplement plus dans de nombreux cours d'eau du Plateau et disparaissent. Les conséquences du changement climatique contribuent notamment à cette situation.



Ce graphique tiré du rapport annuel sur la pêche dans le Rhin alpin montre clairement que sans les truites arc-en-ciel, il n'y aurait presque plus rien à pêcher. Source : service de la nature, de la chasse et de la pêche du canton de St-Gall.

Selon la loi fédérale suisse, le repeuplement avec des truites arc-en-ciel n'est autorisé depuis 1991 que dans des systèmes hydrologiques fermés. La motion "Admission de la truite arc-en-ciel" déposée en 2013 par Lukas Reimann a été rejetée par le Conseil fédéral. Une naturalisation officielle de la truite arc-en-ciel au niveau national reste peu probable. Dans sa réponse à cette motion, le Conseil fédéral écrit : "Dans toutes les autres eaux [ouvertes], l'introduction d'espèces étrangères au pays comme la truite arc-en-ciel est certes en principe possible, mais elle nécessite une autorisation de la Confédération, conformément à l'article 6, alinéa 1, de la LFSP. Cette autorisation peut être accordée si le requérant prouve que la faune et la flore indigènes ne sont pas menacées et qu'il n'y a pas de modification indésirable de la faune. La LFSP exige explicitement le maintien et la promotion de la diversité naturelle des espèces et des populations de poissons indigènes". Il n'est donc pas exclu qu'un engagement politique largement soutenu permette d'autoriser l'introduction de cette espèce dans un cours d'eau ouvert. La discussion sur la question de la truite arc-en-ciel **n'est pas un tabou et nécessite une pesée des intérêts et une réévaluation correspondant aux conditions actuelles.**



Journée Suisse des Poissons : samedi 26 août 2023

Cette journée d'action se déroulera à la **Maison de la Pêche des Eaux-Vives de 9h30 à 16h.**

Elle vise à intéresser le grand public aux milieux aquatiques et aux poissons qui les peuplent, à communiquer notre enthousiasme pour la pêche mais aussi à informer petits et grands sur la pêche et illustrer la contribution des pêcheuses et pêcheurs à l'entretien et à la conservation de ces habitats. Nous y associons **le brochet**, poisson de l'année 2023 en tant qu'ambassadeur de la biodiversité, un thème qui intéresse une large frange de la population.

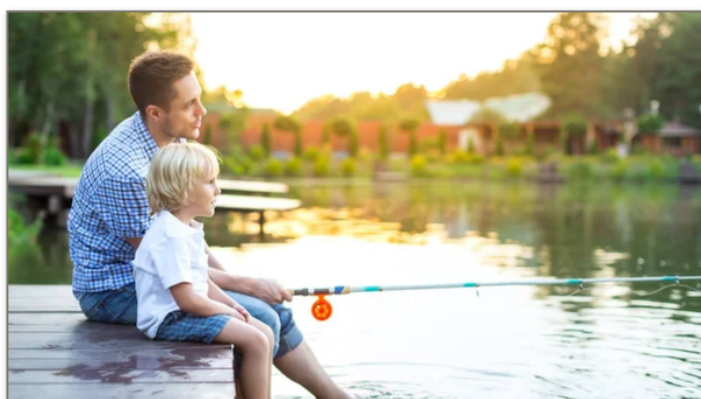


Le brochet, un super ambassadeur pour la biodiversité !

Avec ce slogan, nous voulons, d'une part faire un clin d'œil au formidable caractère du vaillant poisson qu'est le brochet, et d'autre part, sensibiliser au thème de la biodiversité. Oui, nous les pêcheuses et pêcheurs, comme le brochet, devons faire preuve de courage, d'assurance et de détermination pour que la biodiversité ne soit pas détruite.

De nombreux stands et activités sont prévus :

- Le brochet "poisson de l'année 2023" (bannière, flyers, affiches, etc...)
- Expositions : éclusées, charriage, migration piscicole, espèces de poissons de Suisse, etc...
 - Concours "chasse aux nouvelles" pour les enfants avec prix (set de pêche)
 - Pêche des enfants dans la lagune (pêche au bouchon et appâts naturels)
 - Concours de lancer de précision (enfants et adultes)
 - Collaboration avec les pêcheurs professionnels : démaillage des filets (le matin) et avec l'APL : captures du jour exposées (sur un lit de glace).
 - Vidéos diverses (sur grand écran)
 - Démonstration et possibilité de s'initier au lancer avec une canne de pêche à la mouche.



Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247

www.articles-peche.ch versoix@articles-peche.ch



Cuisinez le silure ... plutôt que risquer une amende en le remettant à l'eau vivant ...

(MP) Le règlement sur la pêche genevois interdit la remise à l'eau des poissons comme la perche-soleil, le black-bass, le sandre et surtout ... le silure, car ces poissons font partie de la liste des espèces indésirables dans les eaux cantonales. Depuis son apparition il y a environ 12 ans et suite à sa colonisation rapide du Rhône et du Léman genevois, le silure est certainement l'espèce qui soulève le plus de questions. En effet, selon le règlement de la pêche, en cas de capture (ciblée ou accidentelle), ce poisson doit être conservé et ne devrait surtout pas être remis à l'eau vivant. Tout au plus, un pêcheur pourra le remettre à l'eau après l'avoir mis à mort.



Pour diverses raisons (taille imposante, futur trophée, aversion à tuer puis remettre à l'eau ...), plusieurs pêcheurs ne respectent pas cette réglementation et remettent malgré tout les silures à l'eau vivants, s'exposant ainsi à une amende si un.e garde venait à les surprendre.

Une autre solution existe : consommer la chair de ce poisson qui, de goût assez neutre, se prête bien à des préparations d'acras (boulettes) ou surtout à la friture de goujonettes (nuggets) que les enfants (et les grands-enfants) adorent ... avec de la mayo !!

Ci-contre et dessous, quelques photos prises par un membre du comité de la FSPG, qui a préparé et dégusté avec des amis des acras de silure ... pour leur plus grand plaisir !



Saine lecture ...



Il y a des livres qu'on ne peut lâcher, qu'on lit d'une seule traite. « Les enfants du radier » fait partie de cette catégorie. Pour toutes celles et tous ceux qui fréquentent les rivières, qu'elles soient jurassiennes ou d'ailleurs, mais aussi le Doubs franco-suisse, ce recueil de chroniques halieutiques réjouira les lecteurs et lectrices ... avec une pointe de nostalgie et beaucoup d'humanité.

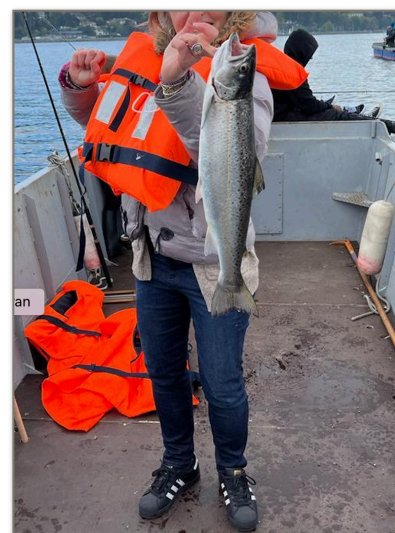
Le radier est un lieu magique où bat le cœur de la rivière. Sur le radier coule la vie des pêcheurs. C'est là que commencent les histoires de pêche. "Les enfants du radier" tient la chronique de cette communauté singulière où rivière, insectes et larves aquatiques, poissons et pêcheurs composent une jolie famille dont les générations se suivent et se ressemblent. Ainsi "Les enfants du radier" est le troisième épisode de cette saga commencée avec "Le sorcier de Vesoul" et poursuivie avec "La femme truite".

L'auteur : Vincent Lalu est un pêcheur passionné. Il édite le magazine 8'6. Il est aussi l'auteur de "La pêche pour les nuls" et des "Contes et légendes du Moulin du Plain".

Commander le livre sur : <https://www.8pieds6.com/produit/les-enfants-du-radier/>

Faste printemps sur le Léman

La saison de pêche 2023 se déroule de très belle manière sur le Léman. Après une ouverture qualifiée de correcte, les captures de belles truites lacustres se sont succédées de février jusqu'en mai et la saison n'est de loin pas terminée. Après leurs périodes de protection, les brochets et les perches sont également au rendez-vous, et de belles pêches d'ombles-chevalier sont aussi à relever. Il n'y a que la fera qui se fait encore désirer, malgré quelques belles captures de grands spécimens en début de printemps. Même si le bilan de la pêche amateur en 2023 ne sera connu que dans plusieurs mois, on peut affirmer que ce début de saison fut très satisfaisant pour les pêcheuses et pêcheurs du lac.



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2023-2024

Passeport-vacances : sa 8 juillet à Richelien

Journée des Poissons: sa 26 août à la Maison de la Pêche - Port/Plage des Eaux-Vives

Fermeture salmonidés Léman : dès le lundi 2 oct.

Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve* : jeudi 30 novembre. *: les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent toutefois ouverts du 1er au 31 décembre pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche. **A noter que les secteurs 4 et 5 du Rhône restent ouverts toute l'année, sous réserve des périodes de protection des différentes espèces.**

Ouverture salmonidés Léman : dim. 14 janvier

AD FSPG 2024 : mercredi 28 février

Ouverture rivières : samedi 2 mars

Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars

Lac des 4 cantons : « Live Sonar » interdit

Après d'intenses débats, l'AD de la Fédération lucernoise de pêche a voté à une large majorité pour l'interdiction du « Live Sonar » sur le lac des Quatre-Cantons. Un plaidoyer pour **une pêche proche de la nature**. Reste à convaincre les autres cantons à adopter la même règle. Et sur le lac Léman ? Une pareil débat pourrait-il avoir lieu au sein de la FIPAL puis au PAP ?

Changement à la présidence de la CP

Depuis mars 2023, le secrétaire de la FSPG et représentant des pêcheurs, Maxime Prevedello, préside la CP jusqu'à la fin de l'année, en remplacement de Christophe Ebener, représentant des Verts à la commission, qui poursuit son mandat en tant que « simple » commissaire.

On pompe gratis !!

Nous sommes consternés d'apprendre que pendant l'été 2022, alors que le canton de Genève alimentait la Drize avec 20'000 m³ d'eau du réseau à prix coûtant, les communes françaises du Genevois auraient pompé 50'000 m³ (!) directement dans les sources du cours d'eau pendant la même période ... et gratuitement. A quand une véritable gestion transfrontalière de l'eau avec des résultats concrets sur le terrain ? Depuis bientôt 10 ans, la situation se dégrade inexorablement.

Surveillance des étangs de pêche

Des opérations de contrôle « coup de poing » par les gardes de l'environnement ont été effectuées ce printemps sur les étangs de pêche. Plusieurs infractions ont été constatées et dénoncées. A noter aussi quelques séances d'effarouchement des cormorans présents sur le site de Richelien. Merci aux gardes pour ces actions qui visent à

décourager les tricheurs, les oiseaux piscivores et autres braconniers.

Mise à ban sur l'Allondon : on remet ça !

En prévision de la période estivale et vu les débits en constate diminution, un arrêté de mise à ban d'un secteur de l'Allondon (du Nant de Pralieu au Pont des Bailleys) entrera très probablement en vigueur dès que la rivière passera en dessous des 400 litres/seconde ... ce qui va hélas arriver très prochainement. Dès lors, toute baignade, pénétration dans le cours d'eau, pêche et activités dans l'eau seront interdites ... comme en 2022. Quant à l'alimentation de la Drize avec de l'eau du réseau ... qui va payer la facture en 2023 ?

Passe à poissons du Seujet ... enfin !

Le 30 août 2023 aura lieu l'inauguration de la tant attendue passe à poissons du barrage du Seujet, entièrement rénovée après 2 ans de travaux. Ce verrou entravant la migration des poissons du Rhône genevois vers le Léman va enfin sauter. La manifestation sera organisée par les SIG. Les membres de la Commission de la Pêche seront conviés.e.s par invitation officielle.



Mortalité piscicole sur la Drize

Désespérant ! Début juin 2023, une nouvelle pollution a provoqué la mort d'une centaine de truites sur le cours médian de la Drize. Probablement les mêmes poissons que le SLRP a sauvés durant l'été 2022 par l'apport de 20'000 m³ d'eau du réseau pendant 2 mois et qui sont hélas aujourd'hui morts à cause du déversement d'un produit toxique sans que les services concernés n'aient réussi à identifier son origine et le responsable. A quoi bon sauver les poissons durant l'été 2022 pour les voir périr suite à une pollution ... qui plus est, détectée 3 à 4 jours après l'évènement ? L'OCEau va devoir vraiment s'investir avec détermination et ténacité pour identifier les responsables de ces **crimes contre l'environnement** que sont les pollutions de nos eaux.

Journal Suisse de la Pêche: été 2023 (extraits)



Schweizerischer Fischerei-Verband
Fédération Suisse de Pêche
Federaziun Svizzera da Pestga
Federaziun Svizzera di Pesca



AD FSP 2023 à Montreux : la Fédération Suisse de Pêche renforcée

Les délégués votent en faveur d'une augmentation en douceur de la cotisation des membres

Lors de l'AD FSP 2023, organisée conjointement par la SVPR et la FIPAL à Montreux, il s'agissait d'une question centrale : la FSP doit-elle se contenter des moyens existants et réduire ses prestations et ses activités par un programme d'économie ? Ou bien doit-elle poursuivre sur la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent et faire tout le travail en faveur de nos poissons « silencieux » par le biais de projets, de prestations, d'un engagement politique et d'une communication active ?

Attentes envers la FSP

En effet, les comptes de la fédération et du fonds d'action évoluent vers le rouge et la FSP serait en faillite dans quelques années - si les activités étaient poursuivies dans leur ampleur actuelle sans recettes supplémentaires. Le président central Roberto Zanetti a reconnu ouvertement une certaine tension. Il s'exprime ainsi : « On ne propose pas une augmentation des cotisations à la légère. Le BD a longtemps discuté pour trouver une solution au déficit de financement. Après tout, la FSP peut se targuer d'obtenir beaucoup avec des structures très légères, mais si nous voulons une fédération active, mener de grands projets comme le Poisson de l'année, les pêcheurs font l'école et poursuivre notre fort engagement politique, nous devons travailler, agir et communiquer - et cela nécessite des ressources et coûte de l'argent ».

Voie médiane

Le BD a analysé les faits de manière proactive et évalué plusieurs variantes et mesures. "Le résultat de nos réflexions est une voie médiane entre une réduction radicale des prestations et du personnel et une augmentation radicale des cotisations des membres", a expliqué Zanetti. D'une part, la FSP renforcera la collecte de fonds. Les futurs collaborateurs du secrétariat devront également s'engager dans ce sens. D'autre part, le BD proposé aux délégués une augmentation modérée de la cotisation de 10 à 13 francs par an et par membre à partir de l'année 2025. Les fédérations cantonales auront ainsi le temps nécessaire pour soutenir cette augmentation dans leurs cantons.

Discussion honnête

Une discussion engagée, critique mais loyale s'en est suivie. "La fédération n'a du succès que si elle est visible", a par exemple déclaré le représentant zurichois. Il attend un soutien solidaire de toutes les fédérations cantonales. Des voix sceptiques se sont également fait entendre, car l'augmentation doit être expliquée dans les cantons et dans les sociétés. Le Bureau directeur a également été invité à explorer de nouvelles voies. Par exemple avec des contributions de donateurs et des membres individuels.

Finalement, le vote a eu lieu. Par 35 oui contre 3 non et 5 abstentions, l'augmentation de la cotisation de membre de trois francs à partir de 2025 a été décidée. « Les membres du BD rentreront maintenant chez eux beaucoup plus détendus », a déclaré le président central Roberto Zanetti.

Faites le choix des produits de fabrication Suisse! ...en plus c'est pas plus cher

plus de 30 ans d'expérience!

Gambes et nymphes Themic

SPORTS-LOISIRS

Mouches artisanales jurassiennes
Par Christian Theuvenat

Venez visiter notre boutique online!

jurafishing.ch Porrentruy
Allée des soupirs No2
magasin de pêche



Et si vous insérez une publicité pour votre entreprise ou votre commerce sur cette page ? Plus de 1'000 personnes, administrations, médias locaux et régionaux, politiques et associatifs reçoivent l'Info-Pêche trois fois par année ...

Contactez-nous sur www.fspg-ge.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour rejoindre la FSPG ?
Que nous organisons l'AD FSP en 2035 ??***

Sociétés membres

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique

APL - Lac Léman

L'HERMANCE

AMICALE DE LA TOUVIERE

LA LOUTRE

CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

JIMENO Daniel

MAZZOLA Maurice

LUCHETTA Lydia

VIDONNE Vincent

LEROY Stéphane

BECK Stéphane

DOS SANTOS Manuel

jimeno@toutesperles.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

amicalepecheursapl@gmail.com

vincent@tranzport.ch

s.leroyx1@gmail.com

bstephane@me.com

masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP www.sfv-fsp.ch/?L=1

DEMANDE D'ADHESION

(No 96 - Juin 2023)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (cotisation : min. 60.- par année)

Je suis porteur/porteuse du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis pêcheur/pêcheuse débutant.e et je désire suivre un cours d'attestation de compétences pour la pêche (SaNa)
Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

QR-Code vers le site Internet de la FSPG : =>

